



## COMPTE-RENDU SEANCE du 8 novembre 2022

Le huit novembre deux mil vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

**Présents** : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE – Catherine VIDAL - Carla AFONSO DA CRUZ – Julien BARATAUD - Isabelle BAUDRY - Valérie BOUCHAREL - Thierry LANNES - Evelyne LAVENU – Eric LIVET - Jean-François POUMIER - Jean-Marc SIMONEAU - Jean-Pierre VERGNE.

Madame Françoise SERRE est désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2022.

Avant de commencer la séance, le Maire a rendu hommage à Jérémy CUPPARI, jeune homme très brutalement disparu.

Les élus ont observé une minute de silence.

### **1- Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 04/10/2022**

**Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Approuve le compte-rendu du 04/10/2022

### **2- Avis de décisions du Maire concernant la rénovation énergétique du bâtiment école et la réfection de la cantine**

Avenant 1 au lot 7 : Résine de sol  
+ 700€ HT soit 840€ TTC de plus value

Avenant 1 au lot 9 : Chauffage plomberie  
- 2 448,40€ Ht soit 2 938,08€ TTC  
-273,59€ HT soit -328,31 TTC de moins value

Plinthes + 639,34€ HT - 360,00€ HT  
soit + value de 289,34€

Le Maire annonce que les délais devraient être à peu près respectés et remercie M. GUINDRE, M. SIMONEAU, M. BOURDET et Mme SERRE pour leurs implications dans ce dossier.

### **3- Décisions modificatives au BC et CDE**

La caisse des écoles sera mise en sommeil et l'activité sera transférée sur le budget principal.

Décision modificative n1 CDE :

compte 60623 Alimentation -343,10  
compte 6541 Créances admises en non-valeur +343,10

Le Maire propose de voter ces décisions modificatives.

**Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Vote la décision modificative.

### **4- Admission en non valeurs titres CDE**

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public et avant la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles, le Service de Gestion Comptable a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs pour cause de poursuites infructueuses ou de montant inférieur au seuil minimum de poursuite.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L2541-12-9 du code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal. les produits qui n'ont pu être recouverts sont les suivants :

année 2017 : 79,40 année 2018 : 64,35 année 2019 : 61,85 année 2020 : 32,50 année 2021 : 37,50  
année 2022 : 67,50

**Soit un total de 343,10€.**

Le Maire propose de voter cette admission.

**Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Vote cette admission.

### **5- Avenant marché électricité.**

Le Maire explique que des travaux de mise aux normes non prévus au marché sont rendus nécessaires et feront l'objet d'un devis à part du marché.

Par ailleurs, un avenant va être transmis dans les prochains jours pour alimentation du groupe VMC, compris accessoires de pose et raccordement.

**Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- AUTORISE Le Maire à accepter cet avenant et ce devis.

## **6- Entretien du cimetière**

Suite au changement de réglementation concernant l'usage de pesticides pour l'entretien du cimetière et l'augmentation du temps passé par les employés municipaux à cet effet, des devis d'entretien ont été demandés à différentes entreprises.

Les PEP n'ont pas proposé de devis.

Le sujet sera étudié à un autre moment.

## **7- Devis pour les travaux de l'appartement de l'ancienne poste**

Monsieur le maire donne la parole à M BOURDET pour présenter un devis qui a été demandé à l'Entreprise ESCURE BATIFFOUE pour des travaux supplémentaires de pose de carrelage dans les 2 appartements du bâtiment de l'ancienne poste.

- Devis appartement du haut 2 : 969,59 € HT soit 1 066,54€ TTC

- Devis appartement du bas 1 : 1 508,03€ HT soit 1 658,84€ TTC

Soit un montant global de 2 477,62 € HT 2 725,38 € TTC

Le Maire propose de voter ce devis.

**Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Vote le devis.

## **8- Renouvellement de la convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation du département pour la période 2023/2027**

La convention de mise à disposition gratuite de la plateforme de dématérialisation du département arrivant à terme, il convient de la renouveler pour la période 2023 –2027.

Le Maire propose de voter ce renouvellement

**Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Vote le devis.

## **9- Colis de fin d'année**

Le Maire propose de reconduire le portage de colis aux personnes de plus de 70 ans de la commune pour Noël. La Maison Jacquet fera deux propositions et il sera demandé aux élus de choisir.

Distribution des repas : le 17 décembre

Distribution des flyers : du 7 au 10 décembre

Réponse : avant le lundi 12 décembre

Le Maire propose de voter la reconduction des colis.

**Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Vote cette proposition.

**10- Adhésion pour la médecine préventive avec le CDG 19.**

Le CDG 19 propose à nouveau un service de médecine préventive via l'AIST 19, qui est obligatoire pour toute collectivité.

L'art L452-47 du CGFP indique que « les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive (...) , qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande. »

Le tarif pour un agent inscrit au suivi médico-professionnel annuel est fixé à 82,53€ HT

Mme Evelynne LAVENU trouve que cela est trop cher et que cela devrait être gratuit.

Le Maire propose de voter cette adhésion.

**Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Vote cette adhésion.

**11- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au 15 /12/22**

Ce poste concerne Mme GAMBARINI. Suite à son entretien professionnel, le Maire lui a accordé cette évolution statutaire. ( Avancement de grade au choix )

Le Maire propose de voter cette création de poste.

**Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Vote cette création de poste.

**12 – Subvention exceptionnelle pour la participation à l'opération Raid Amazones au Cambodge de 3 corréziennes**

Une chanteixoise va participer au Raid Amazones et fait une demande de subvention.

Le Maire soumet au vote cette demande.

**Après délibération, le conseil municipal à 0 voix pour, 15 voix contre et 0 abstentions :**

- Refuse cette subvention.

**13- Don de parcelle**

Le don de la parcelle AO66 au lieu dit Les Faux d'une superficie de 686 m2 est proposé à la commune par les indivisaires héritiers.

Le Maire propose d'accepter ce don.

**Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Accepte ce don.

#### **14- Colis repas de fin d'année**

Le maire demande aux élus de décider si l'opération colis repas de Noël pour les personnes de plus de 70 ans est reconduite cette année.

**Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Décide de reconduire l'opération pour un colis repas entre 20 et 23 € préparé par le traiteur La Maison Jacquet.

#### **Questions diverses**

##### **Localisation des futures poubelles**

Les sites retenus : Ordures ménagères + emballages : Hangar, Route du Bourdet, Baspeyrat, La Gorse, La Borderie, La Borie

Ordures ménagères + emballages + verre + papier : les Trois Fonds

Ordures ménagères x 2 + emballages + verre + papier : le Bourg

Il faut revenir sur site afin de finaliser et corriger les propositions. Une réunion va être très rapidement fixée.

##### **Réveillon du 31 décembre**

L'association Tuberculture ne proposera pas de réveillon. La salle est donc mise à la location.

##### **Lachaud**

La famille Dufour n'accepte pas ce qui lui a été proposé. La commune doit prendre conseil auprès d'un avocat.

##### **Décoration de Noël :**

Le Maire soumet au vote la décision de mettre des décorations de Noël.

Avec 4 voix contre, 10 pour et 1 abstention, il est décidé de mettre des décorations de Noël.

Il est également décidé de les éclairer moins longtemps dans la durée.

##### **Syndicat d'électrification**

M. SIMONEAU appelle M. RATEAU afin qu'il vienne nous expliquer ce qu'il est possible de faire pour l'éclairage public : fonctionnement actuel, programmation, changement d'éclairage...

##### **Nacelle**

La location de la nacelle pour l'installation des décorations de Noël sera mutualisée avec la commune de Saint Pardoux l'Ortigier afin d'optimiser les coûts. Elle pourra également servir pour l'élagage.

##### **City stade**

Proposition de 27mx15m. Subvention entre 60% et 80%

La demande de subvention doit se faire avant mars.

67 810 euros HT pour du synthétique.

60 000 euros HT pour de l'enrobé

Nous poursuivons le projet.

### **Pigeons**

Les pigeons envahissent l'église.

M. SIMONEAU et M. BARATAUD vont faire le point rapidement sur l'état du clocher. Il faudra trouver une solution pour se débarrasser de ces pigeons.

### **Prise de contact avec Cléa SLIMANI de l'office de tourisme de Tulle pour les sentiers d'itinérance**

Mme VIDAL et M. BARATAUD vont prendre contact.

### **Chantier élagage**

Date pour l'élagage de chemins : samedi 14 ou /et dimanche 15 janvier

### **Vœux**

Le 22 janvier

### **Capricornes**

Ils se sont installés dans la charpente du gîte Jean Carou.

Un devis est arrivé et nous sommes dans l'attente d'autres.

### **Cérémonie du 11 novembre**

A 11h30

### **Fossés**

Refaire faire un devis à M. LEYRAT pour les passes des fossés et également à une autre entreprise.

**Date du prochain conseil Municipal : le 06/12/2022 à 20h30.**

Séance levée à 23h30